

INFORMATION COMMUNICATION – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

A compter de cette année, la communication avec l'école passe exclusivement par la plateforme **Ecole Directe**. Merci de bien vouloir prendre note des directives suivantes :

Correspondance adressée à la direction : Madame ACHOUR :

- Information confidentielle ou que vous jugez utile de communiquer à la Directrice concernant l'élève, la situation familiale de l'élève, la santé de l'élève ;
- Information ou incident qui s'est produit dans l'école à porter à la connaissance de la Directrice ;
- Toute problématique concernant l'organisation scolaire, la restauration, les activités périscolaires... ;
- Information concernant les absences exceptionnelles (départ en vacances anticipé ou absence pour raison personnelle) ;
- Demande de rendez-vous ;

Correspondance adressée aux ENSEIGNANTS

- Informations concernant la scolarité de votre enfant (suivis extérieurs : par exemple orthophonie) ;
- Demande ou renseignement concernant la classe ou la pédagogie ;
- Absence (mettre systématiquement le secrétariat en copie) ;
- Demande de rendez-vous pour le suivi scolaire ;
- Information concernant un incident qui s'est produit dans la classe ou pendant la journée (mettre systématiquement Madame ACHOUR en copie) ;
- Information et demande de mise en place d'un dispositif : PAP, PPRE ou MDPH

● **Correspondance adressée au secrétariat :**

- Absence pour maladie ou occasionnelle ;
- Information concernant votre situation administrative : changement d'adresse, de numéro de téléphone... ;
- Information ou demande concernant la facturation ;
- Information et demande de mise en place d'un PAI ;
- Information ou demande concernant les inscriptions à la cantine, l'étude, les garderies... ;
- Demandes administratives (certificat de scolarité par exemple) ;
- Information ou demande concernant les déclarations d'accidents scolaires ;
- Demande concernant les diverses commandes faites à l'école : blouse, photos de classe, abonnements... ;
- Demande ou information concernant les activités périscolaires (théâtre, échecs, yoga, musique...) ;
- Réinscription scolaire



Vous ne pourrez plus envoyer de mail via le blog « toute mon année ». L'agenda électronique se trouve, désormais, sur Ecole Directe.